



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works & Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)

Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Remedial Excavation Shannon Park	
Solicitation No. - N° de l'invitation EB218-191957/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EB218-19-1957	Date 2018-11-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWA-110-5814	
File No. - N° de dossier PWA-8-80074 (110)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-29	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Collier (PWA), Susan	Buyer Id - Id de l'acheteur pwa110
Telephone No. - N° de téléphone (902) 401-3352 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 002 vise à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels et à reporter la date de clôture, comme suit :

Supprimer dans son intégralité :
Date de clôture

Insérer :
L'invitation prend fin le 29 novembre 2018, à 14 h, heure de l'Atlantique.

Question 1 :
La section 02 50 00 1.2.10 de la gestion de l'eau contaminée générées lors des travaux d'assainissement du sol, y compris la séparation, de la récupération et de l'élimination des hydrocarbures free-phase, si rencontrés.
Avez-vous un volume d'eau qui peuvent nécessiter l'entreposage sur place?

Réponse 1 :
Non, les volumes d'eau souterraine devrait doivent être déterminés par l'entrepreneur, parce qu'elles dépendent de la méthodologie / organisation / le calendrier que l'entrepreneur choisit.

Question 2 :
La section 02 50 00 1.5.1.1.1 Water manutention, entreposage et élimination :
Stockage suffisant disponible sur place pour gérer l'assèchement d'excavation, si l'échantillonnage et l'analyse est nécessaire pour déterminer les options d'élimination. Si l'élimination hors site direct est utilisée, c.-à-d., le pompage directement dans des camions-citernes pour le transport hors site, entreposage sur place n'est nécessaire.
Si l'eau est jugée contaminée est l'élimination et la manutention en sus du contrat initial?

Réponse 2 :
Non, il n'y a pas en sus du contrat. Conformément à l'article 31 23 33,01, l'article 1.2.1, la gestion des eaux souterraines est inclus dans le taux unitaire ferme pour matériaux excavés.

Question 3 :
La section 02 50 00 3.6.1.2 entrepreneur sera responsable de l'échantillon et analyser des échantillons d'eau afin de déterminer les options d'élimination appropriées. Le représentant du ministère autorisera la méthode d'élimination ou l'emplacement, avant leur élimination.
Quelles sont les exigences d'échantillonnage de l'eau potentiellement contaminés?

Réponse 3 :
Exigences relatives à l'échantillonnage dépendra de la méthode d'élimination qui est choisi par l'entrepreneur, p. ex., si l'entrepreneur souhaite disposer d'eau dans la Municipal (GRH) du réseau d'égout, alors il aurait à respecter les règlements administratifs (utilisation des égouts et être permise par la GRH).

Question 4 :

Lorsque cette excavation est très près de port et dans les domaines de l'excavation est en deçà de la ligne des hautes eaux, il y a un potentiel de grandes quantités d'eau potentiellement contaminés.

Réponse 4 :

Répondre aux questions ci-dessus. Veuillez également vous reporter à la section transversale noter sur le dessin MAP-02 qui l'entrepreneur doit laisser une berme de perturbé le matériel existant en place pour réduire l'afflux d'eau dans les travaux d'excavation.

Question 5 :

Y a-t-il des restrictions de trafic associés à l'accès au site?

Réponse 5 :

Spec dans la section 01 52 00, article 1,11 a des exigences de contrôle de la circulation. Un plan de contrôle de la circulation est également une exigence du plan de protection de l'environnement (section 01 35 43, clause 1.4.6.7). Il convient de noter aux soumissionnaires que pour obtenir des précisions concernant le contrôle de la circulation :

Tout le trafic associés au travail (camions, véhicules privés, etc.) devraient seulement utiliser Nootka Avenue. Sioux Road et de la promenade Iroquois ne doivent pas être utilisés.

Si le déneigement est requis, la neige ne doit pas être placés sur les terres du Canada des biens.

L'accès routier de l'avenue Nootka initialement est sur la propriété des terres du Canada (à la barrière de sécurité). La permission a été accordée par le Canada des terres à utiliser ce point d'accès, seulement jusqu'à l'aire de trafic à l'ancien terrain de stationnement (identifié sur Map-02 et le dessin no 300-1). Utilisation de voyage ou sur toute autre partie de la propriété des terres du Canada n'est pas permise. Pour plus de clarté, le « site », comme il est mentionné dans les spécifications, ne comprend pas toute partie de la propriété des terres du Canada, y compris l'accès routier à l'ancien terrain de stationnement.

Question 6 :

Quelles sont les exigences du sondage pour le projet?

Réponse 6 :

Les levés topographiques qui est requis par l'entrepreneur (article 31 23 33,01, clause 1.8.4), comprendra la mise en page des trois secteurs d'excavation selon les coordonnées fournies sur Map-02, et l'établissement de la limite de propriété entre le site et propriété des terres du Canada de la barrière de sécurité sur l'avenue Nootka à l'anse au nord-ouest de la zone d'assainissement SHPK 02.

Question 7 :

Y a-t-il des exigences en matière d'accès / sécurité pour le projet?

Réponse 7 :

La sécurité du site est la responsabilité de l'entrepreneur. Conformément à la section 01 52 00, article 1,7 l'entrepreneur est responsable de fournir et de payer pour le personnel de la sécurité responsable de site de la garde et du contenu du site après les heures normales de travail et pendant les vacances. Voir la modification 1 pour obtenir des précisions concernant l'accès au site.

La modification no 1 – Section 01 56 00, article 1,5, ajouter 1.5.2 – Accès au site par la barrière verrouillée à Nootka Ave. L'entrepreneur sera fourni et être responsable de la clé de la barrière verrouillée. L'entrepreneur sera responsable de maintenir la sécurité de l'entrée de points de contrôle et de s'assurer que seuls les membres du personnel et de l'équipement associés au projet sont accordés l'accès par la porte au site du projet.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE MEURENT LES MÊMES.